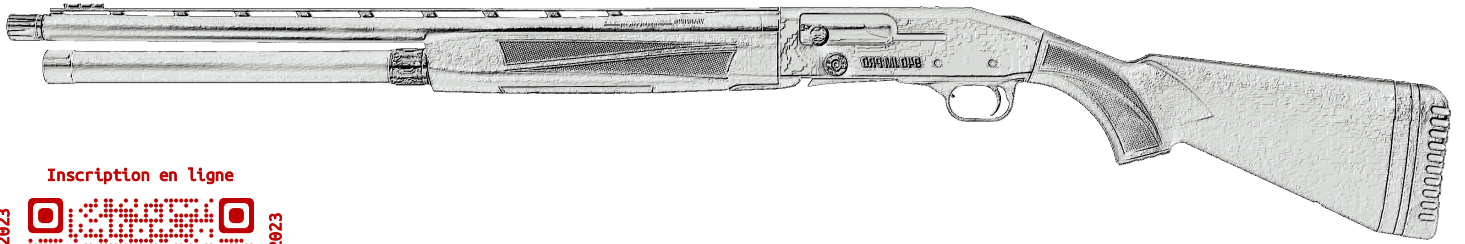




# 2023 CT HEINSCH

## 2<sup>ème</sup> CONCOURS DE TIR CALIBRE 12

Samedi et Dimanche le **16-17.09.2023 (10:00-17:00)**  
avec petite restauration sur place



# • • • INVITATION • • •

modalités et règlement détaillés au verso de cette fiche ou via les codes QR ci-dessous

## 2 SÉRIES DE 2 DISCIPLINES À DÉCOUVRIR SUR PLACE (5 COUPS/DISCIPL. À 25M)

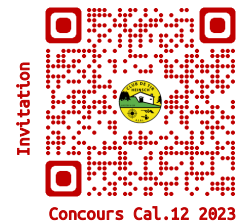
- Types d'armes permises:
- fusil à pompe cal.12 avec visée ouverte - 60 sec.
  - fusil à pompe cal.12 avec visée point rouge - 60 sec.
  - fusil à cassure cal.12 (visée ouverte ou point rouge) - 80 sec.
  - fusil semi-automatique cal.12 - 60 sec.

**FRAIS D'INSCRIPTION PAR ARME (MAX 2 TYPES D'ARMES) 10.-€ (POUR 2X 2 DISCIPLINES)**  
**(MAX 2 RACHATS PAR PARTICIPANT) 10.-€ (POUR 2X 2 DISCIPLINES)**



Le concours se déroulera au Club de Tir de Heinsch  
Rue du Beynert - 6700 Arlon - ctheinsch.be  
Coordonnées GPS latitude 49°42'16.64" N  
longitude 5°45'55.81" E

Inscriptions via mail [cth.cal12@gmail.com](mailto:cth.cal12@gmail.com)  
via GSM +352 661 163 628 (attn. num. luxemb.)



Tous les liens pour le concours 2023

Invitation <https://bit.ly/3BqX5II>

Règlement <https://bit.ly/308TmaC>

Inscription <https://bit.ly/42zAcyU>

Google Maps <https://bit.ly/3Mp75Zm>

AVEC LE SOUTIEN AIMABLE DE ... **ARMURERIE**  
**Freylinger**

# MODALITÉS ET RÈGLEMENT

## 2023 2<sup>IÈME</sup> CONCOURS DE TIR CALIBRE 12

- LE CONCOURS SE DÉROULERA SUR 2 JOURS LE 16 SEPTEMBRE DE 10HRS À 13HRS ET DE 13HRS30 À 15HRS45  
LE 17 SEPTEMBRE DE 10HRS À 13HRS ET DE 13HRS30 À 15HRS45  
SUR LES 2 JOURS LES RACHATS SONT POSSIBLES À PARTIR DE 16HRS00  
OU SELON LE NOMBRE DE PARTICIPANTS ET DÉROULEMENT DU CONCOURS
- AVEC UN MAXIMUM DE 88 PARTICIPANTS (44 PAR JOUR)  
POSSIBILITÉ DE CHOISIR UNE PLAGE HORAIRE PRÉFÉRÉE (SELON DISPONIBILITÉ ET VÉRIFICATION)
- AVEC PUBLICATION DES RÉSULTATS ET REMISES DES PRIX LE 17 SEPTEMBRE À PARTIR DE 18HRS00
- EN 2 SÉRIES AVEC 2 DISCIPLINES (= 1 MANCHE)  
LES DISCIPLINES SONT DE TYPES 'FUN' ET À DÉCOUVRIR LE JOUR DU CONCOURS
- EN 4 CATÉGORIES DIFFÉRENTES (4 TYPES D'ARMES)  
FUSIL À POMPE CAL.12 AVEC VISÉE OUVERTE - 60 SEC./DISCIPLINE  
FUSIL À POMPE CAL.12 AVEC VISÉE POINT ROUGE (POINT ROUGE) - 60 SEC./DISCIPLINE  
FUSIL À CASSURE CAL.12 (VISÉE OUVERTE OU POINT ROUGE) - 80 SEC./DISCIPLINE  
FUSIL SEMI-AUTOMATIQUE CAL.12 - 60 SEC./DISCIPLINE
- AVEC UN CLASSEMENT GÉNÉRAL PAR CATÉGORIE (4 CATÉGORIES) SUR 2 JOURS  
AVEC DES PRIX POUR LES 3 PREMIÈRES PLACES PAR CATÉGORIE
- MODALITÉ DE PARTICIPATION AVEC UNIQUEMENT DES ARMES CAL. 12 OFFICIELLEMENT ENREGISTRÉES  
LE TIREUR DOIT ÊTRE EN POSSESSION DE L'ORIGINAL DE L'AUTORISATION DE DÉTENTION DE(S)  
(L')ARME(S) UTILISÉE(S) (NÉCESSAIRE POUR LES TIREURS BELGES)
- EN POSSESSION D'UNE CARTE MEMBRE VALIDE D'UN CLUB DE TIR (EUROPÉEN)
- EN POSSESSION D'UN PORT D'ARME VALIDE (NATIONAL / EUROPÉEN)  
(PORT D'ARMES MENTIONNANT L'/LES ARME(S) UTILISÉE(S) POUR LES TIREURS LUXEMBOURGEOIS)  
LA PARTICIPATION FINALE SERA VALIDÉ PAR PRÉSENTATION DE CES DOCUMENTS MENTIONNÉS  
CI-DESSUS
- AVEC 1 PARTICIPATION PAR JOUR AVEC UN MAXIMUM DE 2 ARMES DE TYPE DIFFÉRENT  
2 RACHATS MAXIMUM PAR JOUR (LE DERNIER RACHAT COMPTANT POUR LE CLASSEMENT)
- AVEC LA PRÉSENCE AU SECRÉTARIAT UNE ½ HR AU MOINS AVANT LE PASSAGE À L'HEURE SOUHAITÉE  
À L'INSCRIPTION LE PARTICIPANT RECEVRA UNE/DES ATTESTATION(S) DE PARTICIPATION DÉFINISSANTS  
SES LIGNES DE TIR (LIGNES 1 & 2 OU 3 & 4), L'HEURE OU LES HEURES DE PARTICIPATION  
AINSI QUE LE/LES TYPES D'ARME(S) UTILISÉ(S).  
LE TIREUR SE PRÉSENTERA ALORS AU PAS DE TIR MUNI DE L'ATTESTATION AUPRÈS D'UN  
COMMISSAIRE DE TIR QUI LUI EXPLIQUERA LA SUITE POUR SON/SES TIR(S)
- AVANT SON/SES TIRS, LE PARTICIPANT AURA L'OCCASION DE DÉBALLER SON ARME AUX LIGNES ASSIGNÉES,  
LE **CANON TOUJOURS POINTÉ DANS LE SENS DE TIR** (VERS LES CIBLES)
- APRÈS SON/SES TIRS, LE PARTICIPANT DOIT EMBALLER SON ARME ET CELA **TOUJOURS CANON POINTÉ  
DANS LE SENS DE TIR** (VERS LES CIBLES). LE COMMISSAIRE DE TIR REMETTRA L'ATTESTATION  
AU SECRÉTARIAT POUR EVALUATION DES POINTS. LE CALCUL DES POINTS EST BASÉ SUR LE NOMBRE  
DES CIBLES ACHÉVÉES ET UN TEMPS RESTANT ÉVENTUEL
- AVEC LES MODES DE PARTICIPATIONS SUIVANTS:
- |                                      |                             |         |
|--------------------------------------|-----------------------------|---------|
| 1 <sup>IER</sup>                     | JOUR AVEC 1 ARME            | - 10.-€ |
| 1 <sup>IER</sup>                     | JOUR AVEC 2 ARMES           | - 20.-€ |
| 2 <sup>IÈME</sup>                    | JOUR AVEC 1 ARME            | - 10.-€ |
| 2 <sup>IÈME</sup>                    | JOUR AVEC 2 ARMES           | - 20.-€ |
| 1 <sup>IER</sup> & 2 <sup>IÈME</sup> | JOUR AVEC 1 ARME / 1 ARME   | - 20.-€ |
| 1 <sup>IER</sup> & 2 <sup>IÈME</sup> | JOUR AVEC 1 ARME / 2 ARMES  | - 30.-€ |
| 1 <sup>IER</sup> & 2 <sup>IÈME</sup> | JOUR AVEC 2 ARMES / 1 ARME  | - 30.-€ |
| 1 <sup>IER</sup> & 2 <sup>IÈME</sup> | JOUR AVEC 2 ARMES / 2 ARMES | - 40.-€ |
- LE TYPE D'ARME UTILISÉ LE 2<sup>IÈME</sup> JOUR PEUT ÊTRE DIFFÉRENT DE CELUI DU 1<sup>IER</sup> JOUR  
LE TYPE D'ARME DOIT RESTER INCHANGÉ PAR MANCHE DE PARTICIPATION  
(1 MANCHE = 2 SÉRIES AVEC 2 DISCIPLINES)
- AVEC PAR MANCHE OU PARTICIPATION UNE SEULE ARME AUX LIGNES DE TIR ASSIGNÉES  
L'ARME (POUR TOUT TYPE D'ARMES) PEUT ÊTRE CHARGÉE À L'AVANCE MAIS PAS ARMÉE!!!
- PAR MANCHE OU PARTICIPATION (2 SÉRIES DE 2 DISCIPLINES) 20 CARTOUCHES À TIRER  
TYPE DE MUNITIONS À UTILISER – MONO PLOMP (SLUGS)  
PAR DISCIPLINE QUE 5 CARTOUCHES À LA TABLE DE TIR SONT AUTORISÉES
- AVEC UN TEMPS DE PASSAGE LIMITÉ À 15MIN PAR PARTICIPANT

### §§§ RÈGLEMENT D'ORDRE INTERNE DU CTH §§§

- § 01 Les règles et ordres internes ainsi que les consignes des administrateurs et commissaires de tir doivent impérativement être respectés!
- § 02 Le tir à la chevrotine ou autres munitions similaires est strictement interdit !!!
- § 03 Dès l'entrée au stand chaque participant doit déposer ses armes au pas de tir (pas d'armes dans l'enceinte de la buvette).
- § 04 Chaque participant doit s'inscrire au registre de présence du CTH (carnet à l'entrée du pas de tir).
- § 05 La consommation de boissons alcoolisées pour le participant avant son/ses tirs n'est pas tolérée et entraînera l'exclusion impérative de sa participation au concours sans remboursement des frais.
- § 06 Le déballage et le remballage des armes se font TOUJOURS à la table de tir canon pointé vers les cibles!